

Original : anglais

Modèle de page de garde pour accompagner les nouvelles propositions*(Proposition soumise par l'Afrique du Sud)***Titre de la proposition de projet de recommandation/résolution :** *Projet de recommandation de l'ICCAT concernant l'élaboration d'objectifs de gestion conceptuels initiaux pour le germon de l'Atlantique Sud***Titre de la ou des recommandations ou résolutions en vigueur traitant des mêmes questions ou de questions connexes :**

1. Cela crée-t-il de nouvelles **obligations de déclaration** pour les CPC? Oui **Non**

Brève description de la ou des nouvelle(s) obligation(s) de déclaration :

2. Cela nécessite-t-il une contribution ou un **travail supplémentaire de la part du SCRS**? **Oui** Non

Ce travail est-il déjà inclus dans le plan de travail stratégique du SCRS? **Oui** Non

Brève description des nouveaux travaux scientifiques requis (évaluation des stocks, analyse, consultant externe) :

Évaluation du stock

Le Comité a soutenu l'initiative visant à commencer à développer un modèle Stock Synthesis pour le stock de germon du Sud, qui pourrait servir de base à une future MSE. Le Comité a demandé au Secrétariat de fournir les fichiers d'entrée nécessaires à Stock Synthesis jusqu'en 2022 basés sur la structure des flottilles utilisée dans les modèles de production excédentaire incorporant des covariables (ASPIC) pour le germon de l'Atlantique Sud.

3. Cela implique-t-il la création d'un **nouveau groupe de travail ou d'un processus intersessions**?
Oui **Non**

4. Cela nécessite-t-il un nouveau **programme ou des activités supplémentaires à gérer par le Secrétariat**?

Oui Non

Brève description du nouveau travail requis pour le Secrétariat :

Le Comité a soutenu l'initiative visant à commencer à développer un modèle Stock Synthesis pour le stock de germon du Sud, qui pourrait servir de base à une future MSE. Le Comité a demandé au Secrétariat de fournir les fichiers d'entrée nécessaires à Stock Synthesis jusqu'en 2022 basés sur la structure des flottilles utilisée dans les modèles de production excédentaire incorporant des covariables (ASPIC) pour le germon de l'Atlantique Sud.

5. Quel est le calendrier proposé pour la mise en œuvre, et existe-t-il des calendriers spécifiques différents pour certaines CPC, pêcheries, régions, etc :

Date limite : fin avril 2025. Responsabilité : Secrétariat.

6. Existe-t-il d'autres informations pertinentes concernant les implications de la proposition en termes de ressources et de charge de travail ?

Non

Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant l'élaboration d'objectifs de gestion conceptuels initiaux pour le germon de l'Atlantique Sud

(Proposition soumise par l'Afrique du Sud)

RAPPELANT l'intention de la Commission d'adopter des procédures de gestion (MP) testées dans le cadre de l'évaluation des stratégies de gestion (MSE¹) afin de gérer les pêcheries de manière plus efficace face aux incertitudes identifiées ;

RAPPELANT l'application de l'approche de précaution conformément aux normes internationales pertinentes, comme il est établi dans la *Résolution de l'ICCAT concernant l'utilisation d'une approche de précaution lors de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT* (Rés. 15-12) ;

COMPTE TENU des efforts déployés en faveur de la gestion durable du stock de germon de l'Atlantique Sud, conformément aux objectifs de la Convention et à la *Recommandation de l'ICCAT sur les principes de la prise de décisions sur des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT* (Rec. 11-13) ;

NOTANT les conclusions de l'évaluation du stock de 2020 réalisée par le Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) de l'ICCAT, qui indiquait qu'il est fort probable que le stock de germon de l'Atlantique Sud se situe dans la zone verte du diagramme de Kobe, indiquant que le stock n'est pas surexploité et ne fait pas l'objet de surpêche ;

COMPRENANT que les objectifs conceptuels sont des objectifs ambitieux qui traduisent une finalité générique souhaitée, sans inclure de précisions sur un objectif mesurable ou un délai permettant de l'atteindre, alors que les objectifs opérationnels sont une composante de base clé de toute MSE et fournissent des objectifs spécifiques et mesurables, avec des probabilités associées d'atteindre ces objectifs dans des délais déterminés ;

CONSIDÉRANT que la Commission souhaite adopter en 2025 une MP pour le germon de l'Atlantique Sud ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. Des objectifs de gestion devraient être établis pour le germon de l'Atlantique Sud, conformément à l'objectif de la Convention de maintenir les populations à des niveaux ou au-delà des niveaux qui permettront d'obtenir la prise maximale équilibrée (généralement désignée PME) ;
2. Pour faciliter l'élaboration d'une MSE pour le germon de l'Atlantique Sud, il convient d'envisager les objectifs de gestion conceptuels suivants :
 - a. État du stock
 - Le stock devrait avoir une probabilité de [XX %] ou plus de se situer dans le quadrant vert de la matrice de Kobe en utilisant une période de projection de [X] ans comme le détermine le SCRS ;
 - b. Sécurité
 - La probabilité ne devrait pas dépasser [XX%] que le stock chute en dessous de B_{LIM}^1 à tout moment au cours des périodes de projection de X ans ;
 - c. Production

¹ Le SCRS donnera son avis sur la B_{LIM} appropriée pour le germon de l'Atlantique Sud.

- Maximiser les niveaux de captures globaux à court terme (1-10 ans), moyen terme (11-20 ans) et à long terme (21-30 ans) ; et
- d. Stabilité
- Tout changement du TAC entre les périodes de gestion devrait être de [XX%] ou moins.
3. En développant davantage les objectifs de gestion opérationnels initiaux, les objectifs de gestion potentiels du paragraphe 2 peuvent être rejetés, modifiés ou complétés, le cas échéant, par la Sous-commission 3 et ces objectifs de gestion initiaux seront transmis au Groupe d'espèces sur le germon du SCRS aux fins d'examen et d'évaluation par le biais du processus de MSE.
4. La Sous-commission 3 soumettra ses recommandations relatives aux objectifs de gestion finaux pour le germon de l'Atlantique Sud, en tenant compte de la contribution du SCRS, à la Commission à des fins d'examen dans le cadre de la sélection d'une procédure de gestion, à sa réunion annuelle de 2025, ou dès que possible par la suite.